

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1695

présenté par
M. Pupponi
-----**ARTICLE 13**

I. – À l’alinéa 20, après le mot :

« vente »,

insérer les mots :

« , cession ou transfert ».

II.– En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« vendeur »

le mot :

« cédant ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« conclue à titre onéreux »

les mots :

« entre vifs ou de tout transfert conclu à titre onéreux ou gratuit et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à élargir l'information des SAFER sur tous les mouvements de parts sociales et les cessions qu'elles soient à titre onéreux ou gratuit.